

**POUR
UNE SOCIÉTÉ**
inclusive et solidaire



ASSEMBLEE GENERALE 2025



SOMMAIRE

I- RAPPORT MORAL	4
Chiffres clés	4
Le Travail Institutionnel	6
II- Bilan des orientations stratégiques 2024 et actions menées	8
AXE 1 – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	9
1.1 Favoriser la fluidité et la singularité du parcours de vie en favorisant l'autodétermination	9
1.2 Favoriser l'inclusion dans tous les domaines de la vie : éducation, travail, santé sports et loisirs	11
1.3 Soutenir les projets de vie affective	14
AXE 2 – L'ACTION MILITANTE ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES.....	15
2.1 Développer une politique d'accueil des familles	15
2.2 Favoriser le partage des expériences entre familles et amis, personnes accompagnées et professionnels	16
2.3 Initier et relayer des actions militantes auprès des élus et acteurs locaux	18
AXE 3 – L'ACTION ENTREPRENEURIALE EN QUALITE D'EMPLOYEUR	20
3.1 Reconnaître et affirmer la complémentarité de l'expertise des professionnels et des entourages familiaux.....	20
3.2 Développer une culture entrepreneuriale associative et développer une démarche qualité	21
3.3- Rendre attractifs les métiers, faciliter la mobilité et les parcours professionnels.....	21
AXE 4 – L'INSERTION DANS LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE INFLUENCE.....	23
4.1 Développer des projets innovants et promouvoir la recherche, notamment en matière de santé	23
4.2 Développer notre notoriété et structurer notre politique de recherche de fonds.....	23
4.3 Favoriser les rapprochements inter-associatifs et les partenariats	24
AXE 5 – STRUCTURER ET DEVELOPPER LA GOUVERNANCE	28
5.1 Piloter l'organisation de l'association et établissements	28
5.2 Professionnaliser les administrateurs référents	29
III- RAPPORT D'ORIENTATIONS 2025	30
AXE 1 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	31
AXE 2 - L'ACTION MILITANTE ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES	33
AXE 3 - L'ACTION ENTREPRENEURIALE EN QUALITE D'EMPLOYEURS	34
AXE 4 - L'INSERTION DANS LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE INFLUENCE.....	35
AXE 5 - STRUCTURER ET DEVELOPPER LA GOUVERNANCE	36
CONCLUSION	37

I-RAPPORT MORAL

Chiffres clés

1139

personnes accompagnées

1362

places agréées

861

professionnels

92

nouveaux CDI

302

adhérents

28

Administrateurs
bénévoles

33

Etablissements et
services
médico-sociaux

65

M€ de budget

Le Travail Institutionnel



Les instances de la gouvernance de l'Unapei 34 se sont réunies lors de l'exercice écoulé bien au-delà des exigences statutaires compte tenu des sujets à aborder et des questions à résoudre :

- Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois
- Chacune des sections du Conseil d'Administration (section gestion et section vie associative et familiale) s'est réunie 7 fois.



Le travail avec le cabinet « **Endogène** » a continué et 12 réunions ont eu lieu permettant de donner une formation managériale aux membres du conseil d'administration.



Diverses réunions de plusieurs groupes de travail constitués d'administrateurs ont permis de travailler sur divers sujets comme :

- La création d'une crèche inclusive,
- Les missions et l'animation du réseau des administrateurs référents,
- Les indicateurs et tableaux de bord pour le pilotage par le Conseil d'Administration.



Enfin, trois réunions ont concerné **la gestion de notre nouveau fonds de dotation**, le fonds « Kristal ».

II- BILAN DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2024 ET ACTIONS MENEES

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le Projet Associatif Global (PAG 2024-2028) de l'Unapei 34. Les actions menées se sont articulées autour de cinq axes principaux :

- Accompagnement des personnes en situation de handicap,
- Action militante et soutien aux familles,
- Action entrepreneuriale en qualité d'employeur
- Insertion dans le territoire et développement de notre influence
- Structuration et développement de la gouvernance

AXE 1 – ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1.1 Favoriser la fluidité et la singularité du parcours de vie en favorisant l'autodétermination

Amélioration du parcours individuel

L'Unapei 34 a placé au cœur de ses préoccupations, l'amélioration du parcours individuel des personnes accompagnées. Cela s'est traduit par un travail sur les procédures d'admission et la gestion des transitions, ainsi que par un renforcement de l'accompagnement individualisé au sein des établissements.

Par exemple, l'EAM a accueilli deux nouveaux résidents en internat et a assuré un accueil d'urgence. Le Pôle de Thau quant à lui, a innové en mettant en place une unité mobile, une initiative visant à offrir une réponse plus adaptée aux besoins des personnes accompagnées.

Dans le cadre du plan de transformation des ESAT, l'ESAT l'Envol de Castelnau-le-Lez a créé un atelier menuiserie. Cette initiative a pour vocation de permettre la création de produits par les travailleurs eux-mêmes, qui seront ensuite proposés à la vente directe aux consommateurs. Cette démarche s'inscrit pleinement dans une volonté de diversifier les activités proposées au sein des ESAT et de développer les compétences et l'employabilité des travailleurs.



En novembre, nos ESAT ont signé une convention de partenariat avec la Plateforme Emploi Accompagné 34. Cette convention, qui répond au plan de transformation des ESAT, permettra de promouvoir les parcours d'insertion en milieu ordinaire des travailleurs en ESAT et de les accompagner dans leur nouveau parcours professionnel.

Autodétermination et expression

L'Unapei 34 a accordé une importance primordiale à la promotion de l'autodétermination et de l'expression des personnes accompagnées. Pour ce faire, diverses initiatives ont été déployées, notamment le développement de supports de communication accessibles par la maison d'édition ATiPIK (livres en FALC et une affiche de la Convention Européenne des Droits de l'Homme en FALC, en partenariat avec FACE Hérault et l'Institut des droits de l'homme du barreau de Montpellier).



L'association a également facilité l'accès à la vie affective et sociale et soutenu la participation citoyenne des personnes accompagnées. Un exemple notable est la création d'un logo par un jeune du SESSAD Les Pescalunes pour les 20 ans du service.

Le film d'accueil du SAVS a été réalisé avec la participation des usagers et des professionnels, rendant accessible le livret d'accueil ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accompagnée.

Développement de l'offre et territorialisation

L'association a continué à développer son offre de services et à l'adapter aux besoins des territoires. L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions de nos agréments suite à des appels à projets/candidatures avec une augmentation globale de 33 places :

- **Foyer Marqueroze** : la demande d'extension non importante (ENI) de **2 places de foyer de vie EANM** a été acceptée, portant la capacité totale du Foyer Marqueroze de 16 places à 18 places.
- **IME du Château d'O** : la réponse à une extension non importante a modifié l'autorisation de l'IME par la création de **20 places de DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif)** à compter du 02 août 2024, portant la capacité de 90 à 117 places pour les enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (77 places) ou des troubles du spectre de l'autisme (40 places).
- **SESSAD Les Hirondelles** : la réponse à une extension non importante a modifié l'autorisation du SESSAD par la création de **3 places** à compter du 02 août 2024 portant la capacité de 25 à 28 places pour les enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (23 places) ou des troubles du spectre de l'autisme (5 places).
- **SESSAD Les Pescalunes** : la réponse à une extension non importante a modifié l'autorisation du SESSAD par la création de **2 places** à compter du 02 août 2024 portant la capacité de 28 à 30 places pour les enfants, adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle (23 places) ou des troubles du spectre de l'autisme (7 places).
- **EAM Le Guilhem** : la réponse à une extension non importante a modifié l'autorisation de l'EAM par l'extension de **6 places d'accueil de jour** à compter du 20 septembre 2024 portant la capacité de 44 à 50 places pour les adultes présentant une déficience intellectuelle (41 places en hébergement complet internat, 8 places en accueil de jour, 1 place en accueil temporaire avec hébergement).

Par ailleurs, le **dispositif Entour'âge** se développe sur les Foyers Beaurevoir, Marquerose et Hautes Garrigues.



A noter également l'**ouverture du Foyer de Vie – ATO Marquerose à Viols le Fort** en juillet 2024, dans un bâtiment entièrement rénové. Ce lieu de vie accueille aujourd'hui 18 résidents, encadrés par une équipe de 8 professionnels éducatifs et une maîtresse de maison. L'accompagnement y est fondé sur le respect du rythme de chacun, dans un environnement à taille humaine propice à la tranquillité, à l'écoute et à l'autonomie.

Porté par l'Unapei 34 depuis 2020, ce projet a été pensé comme un espace ouvert sur l'extérieur. De nombreuses activités sont proposées, en lien avec la nature environnante et la vie du village. L'implication active des résidents dans la vie collective est fortement encouragée.

Des outils d'expression adaptés sont mis en place pour favoriser la prise de décision, l'autodétermination et le développement de l'autonomie de chacun. Le lien avec les habitants de Viols-le-Fort constitue un levier central du projet d'inclusion. Dans un premier temps facilité par les professionnels éducatifs, ce lien a vocation à évoluer progressivement vers une autonomie plus complète des résidents dans leurs interactions sociales et citoyennes. L'établissement est géré par l'Unapei 34, qui pilote également les ESAT et Foyers des Hautes-Garrigues à Saint-Martin-de-Londres, dans une logique de maillage territorial cohérent et d'accompagnement global.

Enfin, nous avons démarré le **SAESAT de la Croix Verte** l'été 2024. La montée en charge se fera progressivement pour, à terme, accompagner 16 personnes en situation de handicap.

1.2 Favoriser l'inclusion dans tous les domaines de la vie : éducation, travail, santé, sports et loisirs

Inclusion et ouverture

Les partenariats institutionnels, médiatiques et citoyens sont au cœur de notre stratégie de développement. Ils renforcent la notoriété de l'Unapei 34, facilitent l'accès aux droits des personnes accompagnées et favorisent une meilleure inclusion sociale.

Les actions menées ont favorisé l'accès à l'emploi en milieu ordinaire, comme **l'intégration de deux travailleurs après 30 ans à l'ESAT**.

La participation à des événements culturels et sportifs, à l'image de la **visite du Panthéon et de l'Assemblée Nationale** par des résidents et travailleurs du Pôle de Thau, a permis d'enrichir les expériences des personnes accompagnées.

La création de partenariats territoriaux, illustrée par la **participation au Duo Day**, a également contribué à renforcer l'inclusion.

Des initiatives, comme la **participation aux vendanges** à l'ESAT L'Envol de Frontignan pour les travailleurs de l'ESAT l'Envol Castelnau, **un séjour au Maroc** pour 25 résidents de l'ATO Ecureuils et le séjour de 4 jours aux **Jeux Paralympiques à Paris** pour 10 résidents du Foyer les Ecureuils ont enrichi les expériences d'inclusion.



L'inclusion s'est également illustrée par la participation des foyers et de l'ESAT du Pôle de Thau au **carnaval de Frontignan**.



L'ATO Les Terres Blanches a quant à lui développé de nouveaux ateliers ouverts sur l'extérieur, tels que le **partenariat avec le Secours Populaire** (tri de vêtements, de livres, participation à l'organisation de la boutique), **l'équithérapie, la médiation animale et l'aquagym**. Ces expériences offrent à chacun la possibilité de s'investir dans des environnements variés, valorisants et porteurs de sens. Elles sont autant de leviers vers une citoyenneté active, une reconnaissance de chacun dans sa singularité, et une participation concrète à la vie sociale.



Le projet 'Danse au Musée' a favorisé l'inclusion en permettant à un groupe mixte composé d'un groupe-classe de l'IME Les Mûriers et d'adultes du GEM Rabelais d'explorer l'expression artistique à travers la danse au Musée MO.CO.

Cette collaboration, qui a abouti à une vidéo, a valorisé le potentiel créatif des participants et souligné l'importance de l'accessibilité culturelle.

Accès à la santé et au bien-être

L'amélioration de l'accès à la santé et au bien-être des personnes accompagnées a été une priorité. Cela s'est traduit par des **actions de prévention**, à l'image des manifestations organisées à l'ESAT l'Envol Castelnau à l'occasion d'Octobre Rose et Novembre Bleu.

L'adaptation des pratiques de soins, avec par exemple la **mise en place du gaz Meopa** (anesthésie légère pour de petites interventions) pour améliorer la gestion de la douleur au Pôle de Thau, témoigne de la volonté d'offrir un accompagnement de qualité.



La mise en place d'activités favorisant le **bien-être physique et psychique**, comme l'atelier aquagym à l'ATO Les Terres Blanches, a également été encouragée, avec à la fois des cours collectifs de natation (tout public) mais également de la natation libre.

L'EAM Le Guilhem a renforcé la **sécurisation du circuit du médicament**, avec l'embauche d'une Infirmière Diplôme d'Etat (IDE), la mise en place d'une **convention avec la Pharmacie du Château de Castries** et l'achat d'un chariot de médicaments par unité.

Nous avons également signé une **convention avec le CHU de Montpellier** pour la télé-odontologie, qui a pour objectif de permettre la réalisation de consultations bucco-dentaires à distance. Tous les infirmiers de l'association ont été formés à cette pratique.

Des temps de partage avec l'Education Nationale lors de la rentrée du SESSAD les Pescalunes, et des temps d'animation par des étudiants de la Faculté dentaire de Montpellier, auprès d'enfants du SESSAD Les Pescalunes et de résidents de l'ATO Les Terres Blanches (prévention à l'hygiène bucco-dentaire), permettent d'illustrer notre engagement de favoriser les partenariats sur le territoire.

Adaptation des services et projets structurants

L'Unapei 34 a poursuivi l'adaptation de ses services pour une meilleure réponse aux besoins des personnes accompagnées. La nouvelle organisation en pôle pour les établissements du bassin de Thau s'inscrit dans cette démarche.

La réalisation de projets architecturaux a permis d'améliorer les conditions d'accueil, comme la finalisation des villas Phase 2 du **Foyer Les Écureuils de Montpellier**, la construction du nouveau restaurant sur le site et la mise en place de 7 appartements extérieurs au FLE Les Ecureuils.

Aux Foyers Beaurevoir, d'importants travaux d'extension et de rénovation ont été réalisés, avec la construction d'une unité supplémentaire, permettant l'installation de 9 résidents et la climatisation de l'ensemble des bâtiments.

Le Siège social de l'Unapei 34 fait l'objet d'un projet majeur de relocalisation : le bâtiment actuel étant devenu trop petit, et après de multiples recherches infructueuses pour un nouveau local dans l'ancien, la décision de construire a été prise. Un architecte a été sélectionné, un permis de construire a été déposé puis obtenu, et le chantier a démarré fin 2024. En Décembre 2024, la pose symbolique de la première pierre du futur siège social de l'Unapei 34 à La Valsière a été un moment fort.

Ce projet structurant incarne la volonté de l'association de se doter d'un lieu fédérateur, à la hauteur de ses engagements auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles. Il s'agit d'un véritable pôle stratégique qui permettra d'améliorer la coordination des services, de renforcer la lisibilité de notre action, et de soutenir le développement de nos projets dans un environnement moderne, fonctionnel et durable. Le déménagement est prévu pour septembre 2025, marquant une étape concrète vers une organisation renforcée et mieux équipée pour relever les défis de demain. Le siège actuel ne sera pas abandonné : il sera conservé et réaffecté en structure d'accueil pour personnes en situation de handicap.



À **Castelnau-le-Lez**, sur le terrain reçu en donation, les perspectives sont plus contrastées. Plusieurs échanges avec la municipalité ont révélé que notre présence n'y était pas souhaitée, la commune ayant d'autres projets pour ce foncier. Afin de défendre nos intérêts, nous avons sollicité un cabinet d'avocats pour constituer un dossier de permis de construire aussi complet que possible, incluant les études techniques nécessaires. Ce permis est actuellement en cours d'instruction, mais le projet nécessitera sans doute encore du temps et des efforts pour aboutir.

À **Montpellier**, le site des **Mûriers** fait l'objet d'un projet d'envergure, intégrant démolition, construction et restructuration. Une première étape importante a été franchie avec l'élaboration d'un cahier des charges construit en lien avec les équipes du site. Plusieurs propositions ont été formulées par l'architecte, et des études techniques ont déjà été menées. Quelques éléments restent à finaliser avant le dépôt du permis de construire. Le montage financier du projet n'est pas encore arrêté à ce jour, au regard de la situation financière de l'ARS et du Conseil Départemental de l'Hérault.

À **Saint-Martin-de-Londres**, un projet de maison de retraite est à l'étude sur un terrain intégré dans un nouveau quartier en cours d'aménagement. Toutefois, des désaccords entre l'aménageur et les propriétaires fonciers retardent l'avancement, qui reste à ce stade à l'état de projet.

La **villa de Saint-Bauzille-de-Putois** a, quant à elle, été vendue dans de bonnes conditions, permettant de clore ce dossier.

Le site de **Marqueroze à Viols-le-Fort**, situé dans une ancienne maison de retraite, a été entièrement remis en état. Le chantier est désormais achevé, offrant un environnement très agréable. Le déménagement des résidents depuis Fabrègues s'est déroulé avec succès, suscitant la satisfaction générale.

À **Frontignan**, sur le site du **Mas Carbo**, deux appartements ont été acquis et entièrement rénovés. Ils sont désormais loués à deux personnes en situation de handicap, déjà accompagnées au sein de nos établissements. Un troisième appartement est actuellement en cours d'acquisition.

Le projet de **crèche Beaurevoir à Montpellier** progresse également. Ce futur établissement prévoit de réserver un tiers de ses places à des enfants en situation de handicap. Le montage financier est en cours. L'architecte a été choisi et un premier avant-projet a été élaboré ; celui-ci doit encore être retravaillé en lien avec les professionnels avant de déposer un permis de construire.

Enfin, à **Lunel**, une opération d'agrandissement du **SESSAD** est prévue avec l'achat prochain de deux locaux adjacents au bâtiment actuel. Cette extension permettra non seulement d'améliorer les conditions d'accueil, mais aussi de développer de nouveaux services dans ce secteur.

Ces projets, qu'ils soient déjà réalisés, en cours ou encore à l'étude, illustrent la volonté de l'Unapei 34 d'adapter en permanence ses structures aux besoins des personnes accompagnées. Ils témoignent d'un investissement durable dans des lieux de vie et de travail fonctionnels et inclusifs.

1.3 Soutenir les projets de vie affective

Dans le cadre de la préparation de la réunion « EVARS » (Espaces Vie Affective Relationnelle et Sexuelle), un groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises en 2024 afin d'établir un état des lieux précis des actions menées sur site dans les établissements et préparer une réunion à destination des familles.

Cette démarche a abouti à une rencontre organisée le 4 juin 2025 à Montferrier, en partenariat avec l'association APARSA et animée par Mesdames Carole Durand et Corinne Cammaréri.

La qualité des échanges a profondément marqué les familles présentes. Portée par deux intervenantes, la conférence a su interroger, bousculer et rassurer, suscitant une réelle dynamique de réflexion autour des enjeux d'accompagnement.

Le thème abordé, encore trop souvent tabou dans notre société – et plus encore dans le champ du handicap intellectuel – a trouvé ici un espace bienveillant et respectueux pour être questionné collectivement, sans jugement, mais avec humanité.



AXE 2 – L'ACTION MILITANTE ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES

2.1 Développer une politique d'accueil des familles

Soutien et accompagnement

L'Unapei 34 a renforcé son soutien aux familles, en particulier dans les moments délicats. L'accompagnement de la famille par l'EAM suite au décès d'un résident illustre cet engagement. L'écoute, le partage d'informations et la création d'espaces d'échange ont été privilégiés pour cultiver un lien de confiance.

En 2024, nous avons pu **recruter une assistante sociale** qui répartit son temps entre le SAVS et l'Association. Sa mission consiste à conseiller et orienter les familles de personnes en situation de handicap qui sollicitent l'Unapei 34, qui sont le plus souvent dépourvues et dans le désarroi notamment après l'annonce du handicap de leur enfant.

Ce service commence à se délocaliser dans les établissements. Pour prendre contact avec elle, il suffit de contacter le Siège de l'Unapei 34.

Implication et participation

L'implication active des familles a été encouragée dans la vie des établissements et les projets importants. Des événements festifs, comme la kermesse de l'IME les Pescalunes, des portes ouvertes (ESAT l'Envol, SESSAD Les Pescalunes, ATO Les Terres Blanches) et des temps de rencontre, ont favorisé les échanges et la participation.

Les parents de la MAS de Thau ont notamment collaboré avec les professionnels et résidents pour créer un calendrier de l'Avent, illustrant cette dynamique de participation.

Vie associative et culturelle

La vie associative et culturelle constitue un pilier de l'accompagnement global proposé par l'Unapei 34. Elle permet de renforcer les liens sociaux, de favoriser l'épanouissement des personnes accompagnées et d'impliquer activement les familles.

Actions à destination des familles :

- **Prévention des cancers chez les personnes en situation de handicap et les maladies rares (dépistage et expertise) le 22 octobre 2024.**

Interventions du Docteur Daniel SATGE, directeur de Oncodéfi, du Dispositif Régional Maladies Rares Occitanie, du Professeur David GENEVIEVE, de Mme Isabelle ROBIN, pilote de l'équipe Relais Handicaps Rares Languedoc Roussillon.



- Le 04 juin 2025, nous avons organisé une réunion **sur le thème "nos enfants et l'amour"**. Cette réunion a été un lieu d'échanges et de réflexions sur un sujet encore tabou : **la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap**. (Cf. 1.3)
- Au second semestre 2025, nous organiserons une réunion sur les aidants.



Activités festives :

- **Un après-midi Karaoké-Crêpes**, organisé le dimanche 16 février 2024 à Montferrier le Lez dans une salle municipale mise gracieusement à notre disposition par la maire de la commune, a réuni 200 personnes dans une ambiance animée.
- **Un après-midi « Fête de la musique »** le 8 juin 2025, dans une salle municipale de Frontignan a vibré au rythme de la musique et de la solidarité. Un public nombreux est venu célébrer un moment de convivialité et d'émotion. Un moment simple, mais fort, ouvert sur la culture et le vivre-ensemble.



2.2 Favoriser le partage des expériences entre familles et amis, personnes accompagnées et professionnels

L'Unapei 34 cherche à améliorer sa communication auprès des familles et à accroître sa visibilité. La valorisation des actions menées et la création d'outils de communication accessibles ont été privilégiées. Parmi les actions déjà mises en œuvre :

Les portes ouvertes de l'ATO les Terres Blanches ont permis de mettre en lumière la richesse des activités et la bienveillance qui règne au sein de cet établissement. Familles et partenaires ont pu découvrir les ateliers, partager un moment convivial et ainsi renforcer leur lien avec l'établissement.

Un **espace "familles"** a été intégré au site internet de l'Unapei 34, dans une logique d'accessibilité et de soutien. Il regroupe des outils pratiques, des fiches d'informations claires et synthétiques, ainsi que des ressources sur les dispositifs d'aide existants. Cet espace vise à mieux informer les familles sur leurs droits, les services proposés par l'association, les démarches administratives.

Opérations solidaires et financement

Comme chaque année, l'Unapei 34 s'engage sur l'**Opération Brioches** organisée au niveau national. Les fonds récoltés permettent d'améliorer les conditions de vie des enfants et adultes accompagnés en finançant des projets d'inclusion, des infrastructures, en développant des solutions de séjours de répit, en créant des activités sportives et culturelles, de loisirs ou de vacances adaptées. Au cours du mois d'octobre, les associations affiliées au réseau Unapei se sont mobilisées dans toute la France autour de l'Opération Brioches. Dans l'Hérault, la campagne s'est déroulée du 11 au 20 octobre 2024. Soulignons la participation active des étudiants MBS à l'Opération Brioches.



Une fois de plus, avec le soutien du Conseil Départemental et la mobilisation des forces vives de l'Association (parents, salariés et personnes accueillies), cette opération a permis la vente de près de 15000 brioches pour un résultat net de 27320 €.

Ce résultat nous a permis de financer :

- Un cadeau de Noël collectif pour les enfants des IME et de l'ATO
- Le dimanche Crêpes / Karaoké
- Le dimanche Fête de la Musique



L'Unapei 34 était également présente au Village Téléthon de Montpellier le 7 décembre 2024. Nous avons animé un stand et proposé des activités. L'ensemble des fonds récoltés lors de cette journée ont été reversés au Téléthon.



- **Décembre 2024** – Dotation mécénat : remise baby-foot pour le foyer ATO Les Écureuils (financement privé – 2000 €). Partenariat avec le Champion de France de baby.
- **Janvier 2025** : À Montpellier et Frontignan, remerciement des bénévoles mobilisés sur l'OPB autour du partage de la galette
- **Juin 2025** – Dotation mécénat : remise baby-foot pour l'IME Les Pescalunes (financement privé de 2000€). Partenariat avec le Champion de France de baby.
- **Juin 2024/25** – Théâtre-apéro solidaire organisé par le Club Agora Saint-Clément-de-Rivière 74 au profit de l'IME Les Mûriers.

2.3 **Initier et relayer des actions militantes auprès des élus et acteurs locaux**

En complément de la conférence de presse que nous avons organisée l'an dernier, et toujours dans le but de solliciter l'attention des pouvoirs publics, nous avons écrit à l'ensemble des députés et sénateurs de l'Hérault pour les alerter sur les insuffisances de places dans nos établissements ainsi que sur les questions de rémunération de nos professionnels : seuls, deux députés ont accepté de poser au gouvernement (ministre en charge des personnes handicapées) une question écrite rédigée par nos soins : cette question a été publiée le 15 octobre 2024 au Journal Officiel.

Le texte de la question est le suivant :

« M. Mme (nom du ou de la député(e)) interroge Madame la Ministre déléguée aux personnes en situation de handicap sur la scolarisation des enfants en situation de handicap dans l'Hérault.

Les moyens octroyés aux instituts médico-éducatifs (IME) et aux services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) présents sur le Département sont insuffisants pour garantir pleinement le droit à la scolarisation de ces enfants.

Ces établissements et services qui accueillent des enfants et des adolescents en situation de handicap intellectuel, cognitif (troubles du développement intellectuel, du spectre de l'autisme, etc.), ou de polyhandicap, connaissent depuis de nombreuses années d'importantes difficultés, en raison d'un manque chronique de moyens humains et financiers. Le nombre d'enseignants formés ou d'enseignants spécialisés dans ces structures est insuffisant pour offrir à l'ensemble des élèves qui s'y trouvent la totalité des heures de scolarisation auxquelles ils ont droit. Le manque de places disponibles au sein de ces établissements, et les délais d'admission qui s'étendent parfois sur plusieurs années, ont, par ailleurs, de graves conséquences sur le parcours de scolarisation des enfants.

L'Unapei 34, présente sur le Département de l'Hérault, a évalué le nombre d'enfants n'ayant pas accès à la scolarisation, en mesurant les heures de cours dont bénéficient les enfants accompagnés au sein de ses établissements et services (IME et SESSAD). Le constat est alarmant.

Près de 40% (39,67%) bénéficient de moins de 6 heures de scolarisation par semaine. Plus de 27% d'entre eux n'ont même aucune heure de scolarisation... Et 258 enfants, pourtant orientés en Institut Médico-Educatifs (IME) ou en Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) par la CDAPH de l'Hérault, sont actuellement inscrits sur listes d'attente de nos établissements mais ne peuvent y être acceptés faute de places et ne bénéficient donc pas d'une solution adaptée à leurs besoins.

Les solutions déployées dans le cadre des « 50 000 nouvelles solutions », et les mesures mises en place dans le cadre de l'acte II de l'Ecole inclusive, ne suffiront pas pour répondre à l'ensemble des besoins du Département.

Dans ce contexte, il souhaite connaître les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour pallier le manque de places en IME et en SESSAD, et remédier au manque d'enseignants dans ces structures ».

La réponse ministérielle est intervenue le 11 février 2025 et renvoie au plan des 50 000 solutions :

« Le Président de la République a annoncé la création de 50 000 nouvelles solutions à destination des personnes en situation de handicap à l'horizon 2030. Cette mesure vise à proposer à chaque personne en situation de handicap une réponse adaptée à sa situation, considérant ses besoins et attentes.

Fort de cet engagement, le Ministère chargé des Solidarités a décliné cette mesure avec une attention toute particulière pour les territoires les moins dotés en termes de solutions, dans une logique d'équité territoriale, tant sur le territoire métropolitain, qu'en Outre-mer.

La circulaire DGCS/3B/DSS/1A/CNSA/DFO/2023/176 du 7 décembre 2023 relative à la mise en œuvre du plan de création de 50 000 nouvelles solutions et de transformation de l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap 2024-2030, issue de la Conférence Nationale du Handicap 2023, précise les modalités de mise en œuvre de ce plan.

Doté de 1,5 milliards d'euros financés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, ce plan constitue un effort inédit de la Nation en direction de ce public, afin de permettre à chaque personne de réaliser son projet de vie. Ces crédits visent à faire émerger de nouvelles solutions modulaires et tournées vers le milieu ordinaire, pour accélérer la transformation des établissements et services et passer d'une logique de places à une logique de plateformes de services coordonnés avec la personne en situation de handicap.

Une partie de ces mesures permettent de renforcer l'école inclusive et offriront aux enfants en situation de handicap la possibilité de bénéficier d'une scolarité améliorée, avec le renfort de services médico-sociaux directement dans les murs de leur établissement. Les Agences Régionales de Santé réaliseront des diagnostics territoriaux en lien étroit avec l'ensemble des parties prenantes et, notamment, les associations représentant les personnes ainsi que les départements, chefs de file de l'action sociale sur leur territoire. A partir des besoins identifiés dans les territoires avec l'ensemble des acteurs concernés, seront établies des programmations pluriannuelles des solutions à développer dans les territoires.

Les instituts médico-éducatifs, tout comme les services d'éducation spéciale et de soins à domicile et l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux, bénéficieront ainsi de créations de places visant à réduire les listes d'attente.

Afin de suivre ce plan, un suivi national sera assuré par la Ministre Déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, dans le cadre d'un comité de pilotage national de la transformation de l'offre réuni tous les six mois. »

Un troisième député, M. ROUMEGAS, a accepté de nous rencontrer : nous l'avons accueilli le 21 mars 2025 sur le site des Mûriers et nous avons pu lui faire connaître tous nos problèmes relatifs à l'insuffisance de places dans les établissements spécialisés pour enfants, mais aussi nos autres problématiques relatives aux personnes handicapées vieillissantes.

Mobilisations & Engagements

Dans un contexte sociétal en mutation, l'Unapei 34 a poursuivi ses actions de plaidoyer et de mobilisation en faveur d'une société plus inclusive. Les prises de position publiques, les rencontres politiques et les campagnes de sensibilisation renforcent la voix des personnes accompagnées.

• **Septembre 2024** – Campagne « #j'aipasécole » : forte mobilisation presse/radio/réseaux sociaux et déploiement des campagnes du réseau Unapei

• **Rencontre avec les députés :**

- **Septembre 2024** : émission de radio en présence de la députée Fanny Dombres-Coste et de l'Unapei 34 dans les locaux de Radio FM PLUS
- **Avril 2024** : visite du député Sébastien Rome à la MAS Pays de Thau
- **Mars 2025** : visite du député Jean-Louis Roumégas sur le site des Mûriers.

AXE 3 – L'ACTION ENTREPRENEURIALE EN QUALITE D'EMPLOYEUR

3.1 Reconnaître et affirmer la complémentarité de l'expertise des professionnels et des entourages familiaux

Journée des salariés au Corum



Le jeudi 16 janvier 2025, l'Unapei 34 a organisé, pour la première fois, une rencontre associative exceptionnelle dédiée à ses salariés, au Corum de Montpellier.

Près de 500 salariés étaient présents à cette première rencontre avec les dirigeants de l'Unapei 34. Animé par un journaliste, cet événement a rassemblé les acteurs engagés au quotidien dans l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de handicap. Ce moment privilégié a permis de partager, échanger et valoriser un engagement commun à travers plusieurs temps forts marquants :

- **Présentation des vœux du Président** : un instant empreint de convivialité et d'enthousiasme, marquant le début de l'événement.
- **Présentation du Projet Associatif Global (PAG)** : un exposé détaillant les orientations stratégiques et les défis qui guideront l'action de l'Unapei 34 pour les cinq prochaines années.
- **Remise des « Bourses à l'innovation »** : lors de ce moment clé, les résultats ont été proclamés et des projets innovants portés par nos professionnels ont été mis à l'honneur, soulignant la créativité et l'engagement collectif. 12 projets innovants présentés par les salariés ont été récompensés. Au total 40 000€ ont été attribués pour contribuer à leur réalisation.
- **La remise de médaille et la prime d'engagement** ont également été attribuées aux salariés ayant plus de 35 ans de dévouement au sein de l'Unapei 34.



La rencontre s'est conclue dans une ambiance chaleureuse autour du verre de l'amitié, marquant la fin d'une journée riche en échanges et porteuse de belles perspectives d'avenir.

3.2 Développer une culture entrepreneuriale associative et développer une démarche qualité

Qualité de l'accompagnement et éthique

L'Unapei 34 a réaffirmé son engagement en faveur de la qualité de l'accompagnement, de l'éthique et de la bientraitance. Des mesures ont été prises pour lutter contre la maltraitance et pour professionnaliser les pratiques, à travers par exemple la formation à la télé odontologie pour 17 salariés, dont l'ensemble des IDE, consistant au maniement de la caméra intra-buccale.

Nous avons élaboré des trames communes concernant les outils de la Loi du 2 janvier 2002. Ainsi, nous avons maintenant des trames Unapei 34 pour :

- Le projet d'établissement
- Le règlement de fonctionnement
- Le règlement du CVS
- Le rapport d'activités du CVS

Cette harmonisation des outils, qui seront progressivement déployés dans les établissements, amélioreront le pilotage de la qualité et de la bientraitance.

3.3- Rendre attractifs les métiers, faciliter la mobilité et les parcours professionnels

Qualité de vie au travail et développement professionnel

L'association a porté une attention particulière à la qualité de vie au travail de ses salariés, à travers des actions de prévention santé, par exemple, les actions de prévention organisées dans le cadre d'Octobre Rose et Novembre Bleu, l'amélioration des conditions de travail, comme l'intégration du Pôle administratif de l'EAM dans de nouveaux locaux, et le soutien au développement professionnel, avec les formations des professionnels de l'Association.

Primes PPV et Ségur pour les salariés (600 K€)

Pendant plusieurs mois, l'Unapei 34 s'est engagée avec d'autres associations afin de faire rectifier l'injustice résultant des modalités d'attribution du « Ségur pour tous ». Nous avons notamment participé aux différentes manifestations, saisi plusieurs fois notre syndicat employeur et interpellé les médias et les élus.

En date du 4 juin 2024, les organisations syndicales (employeurs et salariés) ont signé majoritairement un accord afin que, pour l'année 2024, le Ségur puisse être étendu à la quasi-intégralité des salariés relevant de la Convention collective 66. Au sein de l'Unapei 34, les seuls salariés relevant de la CC 66 et n'étant pas concernés par cette évolution sont les apprentis, les salariés en contrat de professionnalisation et contrats aidés. Cet accord a été agréé par l'Etat le 25/06/2024 (publié au Journal Officiel le 26/06/2024). Il est à noter que cette revalorisation s'applique avec un effet rétroactif au 01 janvier 2024.

Une prime « Partage de la Valeur » a également été versée à l'ensemble des salariés de l'Unapei 34 en mai 2024, ainsi qu'une prime de bons résultats pour les salariés de l'EA relevant de la Convention Collective du Paysage. Les travailleurs handicapés des ESAT ont pu également bénéficier d'une prime exceptionnelle.

L'ensemble de ces primes représente un montant de près de 600 K€ et traduit les remerciements de l'Unapei 34 pour le travail collectif mené au profit des personnes accompagnées.

Développement des compétences : formation du personnel

L'année 2024 a marqué une dynamique significative en matière de formation au sein de l'Unapei 34, avec un investissement global s'élevant à **1 094 267 €** pour **1 287 participations** (un salarié pouvant suivre plusieurs formations). En lien avec la reprise de la gestion financière de la formation par le siège, des financements complémentaires de l'OPCO ont été obtenus, à hauteur de 423 805 €.

Répartition de l'investissement

- **Formations collectives** : 648 salariés formés pour **173 099 €**
- **Formations internes** : 441 salariés formés, pour **14 672 €**,
- **Formations individuelles** : 49 salariés formés pour **104 207 €**,
- **Transversales** : 22 salariés concernés par des sessions ciblées (facturation, gouvernance, postures professionnelles) pour un montant de **36 847 €**.
- **Alternance et apprentissage** : 94 salariés (21 en alternance, 73 en apprentissage) ont bénéficié d'une prise en charge importante, atteignant **1 115 910 €** (formation + salaires).
- **CPF** : 2 dossiers financés à hauteur de **9 465 €**.
- **Contrat de professionnalisation** : 1 dossier à **16 196 €**.

Thématiques

Répondant aux besoins opérationnels, réglementaires et stratégiques des établissements de l'Unapei 34, les thématiques se déclinent selon plusieurs axes structurants :

- **Accompagnement des publics en situation de handicap**
 - L'autodétermination et la bientraitance
 - L'accompagnement spécifique des troubles du spectre autistique (TSA), TDI et troubles neurodéveloppementaux
 - La communication alternative et améliorée
 - L'avancée en âge et la prise en compte du vieillissement des usagers
- **Professionalisation et développement des compétences**
 - SST (Sauveteur Secouriste du Travail), gestes et postures, HACCP
 - Management de proximité, fonction de tuteur ou de maître d'apprentissage
 - Logiciels et outils : Excel, gestion commerciale
 - Référents : accessibilité, activités physiques et sportives
- **Qualité, sécurité et obligations réglementaires**
 - Sécurité incendie (évacuation, extincteurs)
 - Habilitation électrique
 - Prévention du risque infectieux
 - Télé-odontologie et facturation médico-sociale
- **Approches pédagogiques et projets institutionnels**
 - Analyse des pratiques professionnelles
 - Élaboration de projet d'établissement
 - Supervision et régulation d'équipe
 - Formation à SERAFIN-PH
- **Formations diplômantes et certifiantes**
 - Les parcours individuels ont permis à certains salariés de s'engager dans des formations longues, diplômantes ou certifiantes (CAFERUIS, Master IPA, DU Autisme, Titre Moniteur d'Atelier), traduisant une réelle volonté de montée en compétence durable.

Ces thématiques témoignent d'une politique de formation volontariste, centrée sur l'amélioration continue des pratiques et l'adaptation aux évolutions du secteur médico-social.

AXE 4 – L'INSERTION DANS LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE INFLUENCE

4.1 Développer des projets innovants et promouvoir la recherche, notamment en matière de santé

Dans le cadre de la contractualisation du CPOM, nous avons obtenu de l'ARS le financement d'une équipe médicale mobile, pilotée par le Docteur PEREZ. Son rôle consiste à soutenir les établissements de l'Unapei 34 qui en font la demande, afin de leur apporter son expertise technique et proposer des pistes de solutions. Le Docteur PEREZ peut ainsi initier et développer des partenariats autour de la santé et déployer des projets spécifiques, tels que le dépistage génétique, en lien avec le service génétique du CHU de Montpellier.

4.2 Développer notre notoriété et structurer notre politique de recherche de fonds

Développement du plan de communication

La validation d'un **plan de communication sur trois ans, rédigé par le service Communication de l'Unapei 34**, marque une étape structurante dans la stratégie globale de l'association. Ce plan, articulé autour de thématiques clés telles que la stratégie générale associative, la mobilisation des administrateurs, la communication digitale et visuelle, la relation presse, la communication de crise, ou encore l'attractivité des métiers, vise à renforcer la lisibilité, la cohérence et l'impact des actions de communication. Il intègre également des volets de mobilisation militante (notamment autour de l'anniversaire de la loi du 30 juin 1975), des campagnes solidaires (Opération Brioches 2025), et un travail spécifique sur la notoriété du Fonds de dotation Kristal.

La stratégie de communication de l'Unapei 34 s'est déployée de manière dynamique sur l'ensemble des canaux disponibles, renforçant la visibilité de nos actions, la valorisation des professionnels et l'information aux familles :

Réseaux sociaux

Actuellement, une dizaine d'ambassadeurs animent les pages des réseaux sociaux de nos établissements Unapei 34. Des rencontres sont également organisées avec cette community manager afin d'échanger sur l'actualité de l'association gestionnaire ainsi que sur celle du secteur médico-social.

Radio Clapas (93.5 FM)

Nous avons établi un partenariat avec Radio Clapas pour diffuser des émissions mensuelles sur différentes thématiques liées au handicap (santé, insertion sociale et professionnelle, autodétermination, ressources humaines, apprentissage, jeunes sans solution d'accueil...), mettant en lumière différents établissements de l'association, leurs spécificités et les défis qu'ils relèvent au quotidien. A ce jour, six émissions ont été réalisées sur les thèmes suivants :

- Les métiers de soin et d'accompagnement dans le médico-social,
- L'inclusion dans la cité,
- La santé : équipes médicales Pays de Thau et téléodondologie,

- Émission spéciale avec l'AFM Téléthon Montpellier,
- Nous aussi on travaille...,
- Personnes vieillissantes, dispositif entourage
- Et j'ai pas école...!



Presse locale & télévision

Des articles paraissent régulièrement dans les quotidiens régionaux (Midi Libre, Hérault Tribunes, Métropolitain, Figaro, etc.)

- Juin 2025 : Reportage réhabilitation et amélioration des conditions d'accueil au Foyer Le Parc diffusé sur France 3
- Novembre 2024 : Reportage sur le restaurant Le Tremplin diffusé sur France 3

4.3 Favoriser les rapprochements inter-associatifs et les partenariats

- L'ATO Les Ecureuils, en partenariat avec le Centre Ressource Autisme Languedoc Roussillon, s'est mobilisé via la WEB TV « **La petite rubrique** » pour informer, aider et échanger sur des problématiques liées à l'autisme.



- La Participation au forum « **Parlons Handicap** » le 25 mai 2024 à Prades-le-Lez, par le biais de sa Commission Communale pour l'Accessibilité a permis de sensibiliser le grand public aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et de valoriser leurs compétences et dans un même temps, montrer tout ce qui est possible sur le plan artistique, sportif, au niveau du travail, concernant les aides et adaptations de leur environnement.



- La MAS Pays de Thau a organisé les **MAS'YMPIADES**, un événement sportif qui a rassemblé près de 50 résidents de différentes MAS (MAS Camille CLAUDEL de Clermont l'Hérault, MAS de l'ENSOLEILLADE de Saint André de Sangonis, MAS de Saint Vitale, MAS MONTFLOURES de Béziers) favorisant ainsi les échanges et l'inclusion. Avec le soutien des animateurs sportifs d'Hérault Sport et du Comité Départemental du Sport Adapté, la MAS a proposé cinq épreuves sportives : carabine laser, parcours moteur, kart à pédales, jeux de lancer et jeux d'adresse.



- La MAS de Mèze a signé en mars 2024, une **charte d'engagement avec Sète Agglopôle Méditerranée**. Cette charte encadre la fourniture d'un composteur à la MAS de Mèze et l'intervention d'un maître composteur.
- Le samedi 8 juin, 18 résidents des Foyers Hautes-Garrigues ont participé à une **journée canoë, avec une action de nettoyage des berges de l'Hérault** organisée par le club de kayak CK2H. Cet événement a permis de profiter d'une activité de pleine nature, de réduire le stress, de renforcer la cohésion de groupe et de sensibiliser à la pollution.
- Le 15 juillet, Bernard Dessimoulie, Président de l'Unapei 34 s'est rendu à la Direction Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN34) à Montpellier accompagné de Fabien Bonnet, Directeur général, pour signer une **convention avec la Police Nationale**.



Cette convention a pour objet d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap mental lorsqu'elles ont besoin des services de police.

Cette convention permet également d'améliorer l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société. Cette convention est la déclinaison locale de la convention nationale signée l'an dernier entre l'Unapei et le Ministère de l'Intérieur.

- **Enfin, l'Unapei 34 a signé une convention avec Familles Rurales de France petite enfance.**

Celle-ci porte sur plusieurs champs : tout d'abord, l'aide et le soutien de Familles Rurales de France pour notre projet crèche. Leur expertise en la matière nous est extrêmement précieuse. Par ailleurs, il est convenu que nous puissions compter sur Familles Rurales de France pour former du personnel aux techniques relatives à la petite enfance ; par réciprocity, nous pouvons les former sur la connaissance du handicap mental. Enfin, Familles Rurales de France pourra être sollicitée pour une aide à destination de nos salariés et de nos familles (soutien aux démarches administratives, budget et logement).



Sensibilisation et visibilité

La présence de l'Unapei 34 dans de **nombreux forums et événements institutionnels** est un levier essentiel pour sensibiliser, informer, et valoriser les actions menées.

Ces rencontres participatives renforcent la visibilité de l'association et permettent d'ancrer notre engagement dans le paysage social et professionnel.

L'Unapei 34 a développé et renforcé ses partenariats avec les acteurs territoriaux, qu'ils soient politiques, sociaux, médico-sociaux ou issus de la société civile. Ces collaborations visent à mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées, à porter leur voix et à promouvoir l'inclusion, comme la rencontre avec le député M. ROME à la MAS de Thau le 29 mars 2024.



La participation au forum du devenir adulte et la reconnaissance des collectivités territoriales, comme les remerciements de la Ville de Mauguio aux équipes de l'ESAT et de l'EA de Castelnaud pour l'obtention de la 4^{ème} étoile du label « Ville ECOPROPRE », ont contribué à accroître la visibilité de l'association.

L'Unapei 34 a également déployé des actions de sensibilisation ciblées auprès de professionnels. Dans le cadre de leur implication dans la Convention Territoriale Globale (CTG) des territoires de Lunel, l'IME et le SESSAD Les Pescalunes ont animé une session de présentation sur le thème du « **Rythme de l'enfant à besoins éducatifs spécifiques** ». Cette intervention, qui s'est tenue le 26 novembre 2024 au Collège Ambrussum, a réuni 70 professionnels de l'Education Nationale (directeurs, enseignants, AES), de la mairie de Lunel (accompagnateurs périscolaires, professionnels de la petite enfance) et d'établissements accueillant des enfants à besoins spécifiques.

L'association a participé également **aux Forums des associations** le 8 septembre 2024, organisés à Montpellier, Castelnaud-Le-Lez, Lunel, Frontignan, afin de mieux faire connaître l'association et la cause des personnes en situation de handicap mental. Lors du forum organisé à Montpellier, nous sommes intervenus sur plusieurs radios locales, avec ce même objectif.



Le Lab Santé Midi Libre, événement organisé par le journal Midi Libre, s'est tenu le 18 décembre au Hall d'honneur de Midi libre à Saint-Jean-de-Védas. Les besoins et attentes des personnes en situation de handicap, le rôle des acteurs publics et privés dans l'accompagnement, les différents types de prise en charge, les pistes d'inclusion et les obstacles actuels, tous ces sujets ont été abordés lors de cette matinée d'échanges. L'Unapei 34, représentée par Bernard DESSIMOULIE, Président, est intervenue sur la thématique : « **Comprendre les besoins et attentes des personnes en situation de handicap** » en présence du Directeur Général de l'ARS, M. Didier JAFFRE.



Les partenariats institutionnels, médiatiques et citoyens sont au cœur de notre stratégie de développement. Ils renforcent la notoriété de l'Unapei 34, facilitent l'accès aux droits des personnes accompagnées et favorisent une meilleure inclusion sociale.

De par notre présence et notre participation aux événements organisés sur le territoire, nous contribuons aux débats et aux réflexions sur la prise en charge du handicap.

AXE 5 – STRUCTURER ET DEVELOPPER LA GOUVERNANCE

5.1 Piloter l'organisation de l'association et établissements

La transformation de la dirigeance s'inscrit dans une volonté continue de renforcer notre organisation, d'améliorer le soutien aux établissements et de clarifier les rôles et responsabilités au sein de l'Unapei 34. L'année 2024 a permis d'en approfondir la mise en œuvre

Pérennisation du poste de DGA

Après une période d'observation et d'analyse de l'existant, des missions principales ont été définies. Elles permettront d'une part, de faire le lien entre les structures et les services de la Direction Générale et d'autre part, d'apporter un appui technique et organisationnel sur les établissements et les services.

Suivi et aide à la construction des pôles

Nous avons mis en place, officiellement le 1^{er} janvier 2024, le pôle de Thau. Nous analysons avec attention son fonctionnement afin de pouvoir nous en servir pour le déploiement des autres pôles.

Nous continuons progressivement à faire notre mue. Ainsi, la gestion du Foyer Marquerose a été rattaché à la Direction de St Martin de Londres. En outre, depuis peu, les deux IME de Montpellier (IME du Château d'O et IME Les Mûriers) sont regroupés sous une même direction.

2024 a également été marquée par plusieurs mouvements au sein de l'encadrement :

- Départ de M. Frédéric BASTIDE, directeur des Foyers Beaurevoir et Marquerose
- Départ de M. Thierry LAHUNA, directeur de l'IME Les Mûriers et SESSAD La Domitienne
- Mobilité de Mme Isabelle GUY vers les Foyers Beaurevoir
- Arrivée de M. Fabien ROGER, directeur de l'IME du Château d'O, IME Les Mûriers, SESSAD La Domitienne

Cette construction passe également par la structuration des instances de Direction. Nous avons mis en place une réunion mensuelle avec le Directeur Général Adjoint et tous les Directeurs d'Etablissement ou de Pôle.

Nous avons également généralisé l'élaboration de plans d'actions semestriels pour chacun des cadres hiérarchiques de l'Association.

Réorganisation de la fonction comptable

Nous avons fait le choix de modifier en profondeur l'organisation de la comptabilité. Jusqu'alors, les comptables d'établissement, qui pouvaient avoir également d'autres fonctions (type économiste), étaient sous l'autorité hiérarchique du Directeur d'Etablissement sur lequel il officiait. Afin de gagner en cohérence en matière de contrôle interne et garantir une continuité d'action, nous avons créé des équipes comptables rattachées à un cadre comptable du Siège. Cela a nécessité la formation des cadres comptables, mais aussi de clarifier les rôles et fonctions de toutes les parties prenantes. Ce travail se poursuivra en 2025.

Les résultats de l'audit de notre contrôle interne que nous avons diligenté en 2024 nous confortent dans cette décision de modification de notre organisation comptable.

5.2 Professionnaliser les administrateurs référents

Afin de renforcer le rôle et les compétences des administrateurs référents, un coordinateur a été désigné en la personne de M. Jean-Paul BORD. Dans cette perspective, un groupe de travail œuvre depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une « fiche de poste » précisant les missions, responsabilités et compétences attendues de cette fonction.

Parallèlement, un règlement de fonctionnement est en cours de rédaction. Celui-ci définira notamment le cadre déontologique, la durée des mandats, ainsi que les modalités de formation continue des administrateurs référents.

Ces travaux, encore en cours de finalisation, seront soumis à l'approbation du prochain Conseil d'administration.

III-RAPPORT D'ORIENTATIONS 2025

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2024 vous a été présenté le nouveau projet associatif qui va couvrir la période 2024-2028.

Mettre à jour le projet associatif est une obligation car c'est un véritable outil de pilotage qui oriente les actions de notre association conformément à sa vision et à ses valeurs.

Le mettre en œuvre, c'est mieux : il est indispensable que le projet associatif ne demeure pas un simple exercice rédactionnel, mais que les concepts qu'il contient soient réellement mis en œuvre.

Pour cela, le Conseil d'Administration a adopté un plan d'orientations stratégiques qui définit, sur toute la durée du projet associatif, les diverses actions qui devront être menées, et un plan d'actions semestriel qui découpe, pour chaque période de six mois, le plan d'orientations stratégiques et définit celles des actions qui devront au moins démarrer dans le semestre considéré.

Ce dispositif nous permettra de suivre d'une façon précise, dans la temporalité, ce que nous devons faire pour parvenir, sur la période de cinq ans, couverte par le projet associatif, à exécuter ce que nous avons prévu dans le projet associatif.

En même temps, il nous donne les directions que nous allons suivre au moins pour l'année à venir, et qui constituent donc l'ossature du rapport d'orientations.

AXE 1 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACCOMPAGNER SANS RUPTURE

Notre principale orientation, quant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, s'inspire évidemment de la notion **d'autodétermination** et vise à leur éviter les ruptures d'accompagnement.



DES LE PLUS JEUNE AGE...

Pour ce faire nous avons commencé à travailler, et nous allons continuer en ce sens, à **promouvoir la prise en charge des enfants en situation de handicap dès le plus jeune âge** : notre premier projet, déjà en cours, mais qui va demander des développements pendant encore deux ans pour aboutir, on l'espère, à sa réalisation en septembre 2027, consiste en la création d'une crèche inclusive, c'est-à-dire en mesure d'accueillir des enfants non handicapés et des enfants handicapés sur la commune de Montpellier. La prise en charge précoce des enfants en situation de handicap, comme d'ailleurs celle de tous les enfants, est le gage de leur développement maximal, ainsi que la Haute Autorité de Santé ne cesse de le dire. Toutefois les enfants non handicapés sont, lorsqu'ils parviennent à l'âge de trois ans, pris en charge par l'école préélémentaire, ce qui n'est pas le cas pour la plupart des enfants en situation de handicap mental. Notre projet consiste donc à accoler à la crèche inclusive, un jardin d'enfants spécialisé qui aura pour fonction de continuer à accompagner les enfants handicapés jusqu'à ce qu'ils puissent intégrer un établissement adapté à leur situation (dispositif scolaire adapté ou établissement spécialisé). En fonction de la réussite de ce projet, nous sommes évidemment prêts à en envisager d'autres du même type sur d'autres communes du Département.

... DE L'ENFANCE A L'AGE ADULTE...

Bien évidemment, nous continuerons à travailler à la **création de places dans les SESSAD et les IME** pour résorber la bien trop importante liste d'attente d'enfants handicapés sans prise en charge qui s'allonge devant nos établissements : actuellement, 356 familles ont déposé un dossier devant l'un de nos quatre IME et trois SESSAD pour leur enfant handicapé et orienté en IME ou SESSAD par la CDAPH de l'Hérault, sans que nous puissions les prendre en charge faute de places.

Toujours dans le domaine de l'enfance, nous souhaitons nous engager dans le **soutien aux enfants en double vulnérabilité**, c'est-à-dire connaissant une situation de handicap en même temps que des difficultés familiales et sociales. Les médias se sont récemment fait l'écho des problèmes de fonctionnement de l'Aide Sociale à l'Enfance et par ailleurs le plan, dit des « 50 000 solutions », prévoit spécifiquement des actions en faveur de ce type de personnes. Pour ce faire, nous envisageons la **création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS)** qui pourra accueillir des enfants handicapés et en déshérence familiale.

... ET MEME, LORS DU VIEILLISSEMENT...

Les ruptures d'accompagnement peuvent survenir à tous les âges de la vie : il en est ainsi pour les **personnes handicapées vieillissantes** qui arrivent au terme de leur vie active, qu'elle se soit déroulée en ESAT, en ATO ou en EAM. Parvenus à un âge compris entre 60 et 65 ans elles doivent quitter leur établissement de jour, mais aussi leur foyer de vie, d'hébergement ou logement, sans pour autant savoir si elles auront une place dans un EHPAD. Qui plus est, nous estimons que la place de ces personnes n'est pas, à cet âge-là, dans un EHPAD, où ne sont accueillies que des personnes en perte d'autonomie et donc d'un âge moyen bien plus avancé.

Nous travaillons donc à la **création d'Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV)** qui sont un intermédiaire entre les établissements de vie active et les EPHAD. Nous considérons que ces unités doivent cependant être en lien, y compris en lien géographique, avec des EHPAD, de façon à assurer une transition douce pour les personnes que nous accompagnons.

Nous avons travaillé sur plusieurs projets, l'un sur la ville de Castelnau le Lez et l'autre sur la commune de Saint Martin de Londres, qui pour le moment ont du mal à avancer pour des raisons diverses indépendantes de notre volonté. En dernier lieu, nous allons travailler sur un troisième projet en lien avec la mairie de Gignac.

Pour ces personnes handicapées vieillissantes, nous estimons également qu'il est parfaitement anormal de les obliger à quitter leur lieu de résidence lorsqu'elles arrivent en fin de période d'activité : aucune personne non handicapée n'est soumise à un tel régime, chacune pouvant continuer à vivre dans son logement si elle le désire : nos projets s'articuleront donc autour de cette idée que les personnes en situation de handicap devront pouvoir continuer à vivre chez elles tout au long de leur vie si elles le désirent.

Dans le cadre de la création de la MECS, que pour le moment nous positionnons sur la ville de Mèze, nous envisageons le **déplacement de la MAS sur notre propriété de la Rouquette située sur la commune de Villeveyrac**, et d'y adjoindre un **Etablissement d'Accueil Médicalisé (EAM)**, structure inexistante aujourd'hui sur le bassin de Thau.

Sur le plan de l'immobilier, nous avons terminé la préparation du projet de réaménagement du site des Mûriers, incluant la construction d'un nouvel Atelier Thérapeutique Occupationnel, et sommes en attente des possibilités de financement par le département et l'ARS.

Nous avançons sur tous ces projets tout en ayant conscience des difficultés d'ordre financier, puisque le Département n'est plus en mesure, au moins pour l'année 2025, de financer de nouvelles créations, et que le plan des 50 000 solutions, financé sur des crédits de l'Etat, semble pour le moment à l'arrêt, vraisemblablement pour des questions de régulation budgétaire.

AXE 2 - L'ACTION MILITANTE ET LE SOUTIEN AUX FAMILLES

SOUTENIR..., AGIR..., COMMUNIQUER...

Nos actions en direction des familles, telles qu'elles sont prévues dans notre projet associatif et déclinées dans notre plan d'orientations stratégiques visent à les soutenir lorsqu'elles sont en attente de place pour leur enfant dans l'un de nos établissements, à les soutenir au quotidien lorsqu'elles ont un besoin en lien avec le handicap de leur enfant, de les informer sur les sujets pouvant potentiellement concerner leur enfant handicapé ou les concerner directement en leur qualité d'aidant.

Pour ce faire, nous continuerons à proposer des **réunions sur différents thèmes**, ainsi que cela a déjà été fait (thème de « l'après nous », réunion sur la santé, la prévention des cancers et les maladies rares, réunion sur la vie affective et sentimentale des personnes en situation de handicap), et nous envisageons pour cet automne une réunion sur le thème de l'aide aux aidants.

La création d'un service social au profit des familles est déjà amorcée avec l'arrivée d'une assistante sociale, et sera consolidée en fonction des besoins.

Notre site internet a évolué avec la **création d'un espace dédié aux familles** qui continuera à être abondé : bien plus qu'une simple rubrique, cet espace famille est une communauté dédiée à accompagner et soutenir les familles ayant un enfant en situation de handicap mental. Nous comprenons les défis uniques auxquels vous faites face, et notre mission est de vous offrir un espace chaleureux, informatif et bienveillant. Dans cet espace, nous mettons à votre disposition des ressources précieuses pour vous guider à chaque étape de ce parcours, que vous recherchiez des conseils pratiques, des témoignages inspirants, ou des informations sur les services et les aides disponibles.

UN GROUPE DE TRAVAIL ASSOCIATIVEMENT...

Un groupe de travail a réfléchi intensément sur la **définition et la place des administrateurs référents** dans nos établissements et leurs missions notamment en direction des familles : le résultat de ces travaux sera présenté aux familles d'ici peu.

ECOUTER..., SE PARLER...

Enfin, nous envisageons la **création de groupes de parole au bénéfice des parents**, notamment de ceux qui découvrent les problématiques du handicap et souhaitent pouvoir échanger avec des parents plus « aguerris ».

AXE 3 - L'ACTION ENTREPRENEURIALE EN QUALITE D'EMPLOYEUR

La qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap dépend très largement de la compétence et de l'implication des professionnels qui s'en occupent quotidiennement : l'association est, à ce titre, employeur d'environ 850 salariés.

Notre devoir est donc de **continuer à soutenir auprès des pouvoirs publics les besoins de ces salariés**, et nous continuerons à le faire comme ce fut le cas pour l'obtention de la prime « Ségur de la santé » pour tous, notamment dans la négociation en cours pour la création de la nouvelle convention collective.

En interne, nous devons nous mobiliser pour assurer les meilleures conditions de travail au personnel.

A ce titre, nous souhaitons associer davantage les professionnels à chaque étape importante de l'évolution de notre association (mise en œuvre d'un projet associatif, projets structurants...) et les tenir informés des évolutions que nous souhaitons et de leurs réalisations.

C'est pourquoi, nous avons **mis en place une bourse aux innovations** leur permettant de présenter des projets pédagogiques, mais aussi des projets visant à l'amélioration des conditions de travail, et de leur apporter un financement en fonction de l'intérêt qu'ils présentent.

De même, **une réunion annuelle** permettra de les tenir informés des réalisations faites dans le cadre de notre projet stratégique et de recueillir leur sentiment sur l'évolution de l'association.

Par ailleurs nous envisageons **la création d'un service social** permettant d'améliorer leurs conditions de travail, en se souvenant que le secteur médico-social a été particulièrement négligé par les pouvoirs publics pendant à peu près les deux dernières décennies.

L'objectif de ce service serait de coordonner les actions sociales au profit de nos salariés et d'initier des opérations de soutien en leur faveur, comme par exemple les achats groupés, l'aide au logement, la recherche d'un logement.

Cela devra également se traduire par la mise en place de nouveaux partenariats avec d'autres organismes, comme des bailleurs, fournisseurs, CCAS... Il est bien évidemment entendu que cette aide pourrait également profiter aux personnes que nous accueillons, notamment les travailleurs d'ESAT ou bénéficiaires du SAVS.

Nous souhaitons mettre en place un **dispositif de participation à la création et à l'actualisation ainsi qu'au suivi des projets d'établissements** par le Conseil d'Administration.

Enfin, en 2026 nos établissements vont devoir passer l'épreuve de **l'évaluation par la Haute Autorité de Santé** et nous entendons les accompagner dans ce travail spécifique et particulièrement important pour l'avenir.

AXE 4 - L'INSERTION DANS LE TERRITOIRE ET LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE INFLUENCE

INFLUER...

Pour soutenir notre action, nous devons aussi **développer notre influence** et travailler conjointement avec divers autres organismes œuvrant dans le secteur du handicap.

Nous avons commencé à le faire en nouant des liens avec diverses associations, mais aussi avec des services ou organismes non associatifs qui sont en mesure de nous épauler pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap.

COMPRENDRE... AIDER LA RECHERCHE...

Nous souhaitons approfondir ces liens et notamment, nous souhaitons continuer à travailler avec **l'association ONCODEFI** qui œuvre en faveur de la prévention des cancers chez les personnes en situation de handicap mental et avec le **service de génétique du CHU de Montpellier** et le **réseau des maladies rares** : sur ce dernier point, nous devons promouvoir auprès des personnes accompagnées la recherche sur le génome et la compréhension des maladies génétiques, qui sert en même temps la recherche en génétique mais aussi en retour les personnes accompagnées elles-mêmes et leurs familles.

SE FAIRE AIDER...

Le développement de nos projets nécessite des mises de fonds importantes, et l'apport de fonds privés peut utilement venir soutenir les fonds publics : pour ce faire, nous souhaitons **développer notre fonds de dotation** par la recherche de mécènes dans l'optique en particulier de nous aider à financer nos projets les plus avancés comme la crèche inclusive.

COMMUNIQUER ENCORE...

Ceci nécessite le développement de notre notoriété, ce que notre charte de la communication et notre plan pluriannuel de communication doivent nous permettre d'atteindre : nous avons donc décidé de nous faire connaître des collectivités territoriales de notre ressort ainsi que des organismes socio-professionnels, en leur présentant ce que nous sommes et ce que nous réalisons.

AXE 5 - STRUCTURER ET DEVELOPPER LA GOUVERNANCE

GERER..., ETRE COMPETENT...

Les associations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux telles que la nôtre doivent avoir une gouvernance structurée et développée en compétences, afin non seulement d'être en permanence capable d'assurer une gestion saine alors même qu'elle devient de plus en plus complexe et qu'elle évolue continuellement, et d'être en mesure de construire et de développer nos projets dans un contexte de plus en plus difficile.

SE FORMER ET FORMER...

Dans ce domaine, nous entendons agir dans plusieurs directions : **professionnaliser les administrateurs** par la mise en place de formations spécifiques, définir clairement les missions des administrateurs référents dans les établissements, piloter l'organisation de l'association et de ses établissements et faire monter en compétences les membres des conseils de la vie sociale.

Sur le premier point, nous envisageons de continuer les formations données aux administrateurs grâce à l'appui de l'Unapei, dans les domaines juridiques et financiers dans le secteur médico-social, après les avoir formés aux techniques du management avec l'appui du cabinet Endogène.

Les administrateurs référents bénéficieront évidemment du même dispositif de formation, mais recevront en tant que de besoin des formations plus spécifiques à leur fonction afin qu'ils puissent être **les véritables relais** entre les établissements, les familles et les personnes accompagnées et le Conseil d'Administration.

POUR MIEUX PILOTER...

Le pilotage de l'association et de ses établissements sera renforcé grâce à **la création de six pôles d'établissements, dont un pôle technique**, le premier de ces pôles étant déjà en fonctionnement sur le site du bassin de Thau, et par la mise en place d'une batterie **d'indicateurs organisés en tableaux de bord** permettant aux administrateurs de connaître en permanence le fonctionnement des établissements et du conseil d'administration lui-même, et d'apporter les corrections nécessaires sans délai.

Enfin, nous souhaitons **faire monter en compétences les membres des Conseils à la Vie Sociale** de façon que ces instances, qui participent activement au bon fonctionnement quotidien des établissements, puissent elles-mêmes donner le meilleur au bénéfice des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'Unapei nous a confirmé être en mesure de proposer des formations adaptées, ce dont nous aurons donc l'occasion de reparler.

CONCLUSION

Notre action, désormais structurée autour du projet associatif et suivie concrètement grâce au plan d'orientations stratégiques, vise à faire de l'Unapei 34 une association utile aux personnes accompagnées, à leurs familles, aux professionnels qui nous soutiennent, et à nous faire connaître de notre environnement.

Chaque année, nous serons ainsi en mesure de vous tenir informés des évolutions réalisées au profit des personnes en situation de handicap, de la reconnaissance de leurs droits à l'éducation, au travail, au logement, à la santé, c'est à dire de la reconnaissance de leur qualité de citoyens à part entière.

**POUR
UNE SOCIÉTÉ**
inclusive et solidaire



ASSOCIATION & SIÈGE
1572, Rue de Saint-Priest - 34090 Montpellier
Tél : 04 67 54 29 77

association@unapei34.fr
www.unapei34.org

